



Assemblée générale

Soixante-dixième session

27^e séance plénière

Vendredi 2 octobre 2015, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Fornell (Équateur),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 18 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (parle en espagnol) :

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de l'État observateur du Saint-Siège chargé des relations avec les États, Mgr Paul Richard Gallagher.

Mgr Gallagher (parle en anglais) : Faisant écho aux sentiments du pape François, qui s'est récemment rendu à l'ONU, je renouvelle les félicitations du Saint-Siège à M. Mogens Lykketoft pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je salue aussi chacun des participants à ce rassemblement et j'exprime mon espoir que son travail portera ses fruits et donnera un nouvel élan à l'engagement de créer un monde de paix et de sécurité, de respect des droits de l'homme et de promotion des conditions nécessaires à un développement humain intégral. Il est significatif que, le 24 octobre prochain, nous célébrions l'entrée en vigueur de la Charte des Nations unies.

Le Sommet récemment conclu des chefs d'État et de gouvernement a adopté un plan d'action pour la prospérité des peuples et de la planète et pour renforcer la paix dans une plus grande liberté. À cette fin, les signataires du Programme pour le développement

durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) ont entrepris de proposer un rythme stable et durable pour l'économie mondiale. Le Saint-Siège ne peut qu'exprimer sa satisfaction, ainsi que les gouvernements qui ont pris part au processus de rédaction du Programme 2030 pour leurs citoyens. J'aimerais mentionner ici que, avant même l'achèvement des négociations, le pape François avait déclaré que le nouveau Programme 2030 était un signe d'espérance important pour l'humanité.

Contrairement aux espoirs prometteurs suscités par le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution 69/313, annexe), adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement, nous avons devant nous le triste panorama de la guerre. À moins que les conflits ne soient correctement résolus, il est évident que tous les efforts pour surmonter la pauvreté échoueront. Le Saint-Siège est donc sérieusement préoccupé par les conséquences mondiales des conflits; par-dessus tout, il exprime son profond regret pour les innombrables victimes de ces guerres et joint sa voix à celles de tous ceux qui souffrent.

Nous devons reconnaître qu'au cours des soixante-dix dernières années, l'Organisation des Nations unies a réussi à éviter un grand conflit mondial et le déclenchement de nombreuses guerres entre des États Membres. En même temps, elle a arrêté ou résolu un grand nombre de conflits régionaux et de cas complexes de guerre civile. Néanmoins, il y a actuellement au moins cinquante conflits ou situations de conflit latent,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29941(F)



Document adapté

Merci de recycler



sans parler des actions d'organisations terroristes et criminelles internationales, mises en place comme des quasi-États et comme une sorte de communauté internationale alternative. Malheureusement, nous avons devant nous l'immense tragédie de la guerre en Syrie, avec ses milliers de morts, ses millions de personnes déplacées, et ses immenses conséquences pour la stabilité de la région.

De même, les troubles en Libye, en Centrafrique, dans la région des Grands Lacs et au Soudan du Sud, doivent rester au centre de l'attention de la communauté internationale. La situation tragique en Ukraine ne doit pas non plus être négligée, tout comme de nombreux autres conflits plus petits ou davantage contenus, ni les violations du droit humanitaire ou encore la guerre atypique menée par les trafiquants de drogue et par d'autres groupes criminels. Il y a ensuite le grave conflit au Moyen-Orient, en cours depuis les premières années de l'ONU. Cette région, berceau des civilisations, est plongée dans une situation qui combine toutes les formes de conflit et tous les sujets possibles : combattants étatiques et non étatiques, groupes ethniques et culturels, terrorisme, criminalité, etc.

Les atrocités et les violations innombrables des droits de l'homme qui caractérisent les conflits d'aujourd'hui sont retransmises en direct par les médias, qui, par une diffusion large et répétitive, risquent de créer une habitude et une indifférence anesthésiantes. Pour sa part, la communauté internationale doit assumer la lourde responsabilité qui lui incombe d'agir résolument, en renouvelant ses structures politiques et juridiques, afin de limiter et de surmonter rapidement, efficacement et dans toute la mesure du possible, les conséquences des crises actuelles liées à la guerre.

L'ironie du sort veut que le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations unies soit accompagné d'un exode de peuples, qui est le plus grand depuis ceux qu'avait causés la Seconde Guerre mondiale. Des populations entières sont déplacées, tandis qu'elles fuient la guerre, la persécution, l'exploitation et la pauvreté. Il est triste que ces vagues migratoires soient vues davantage en termes de charge supplémentaire et de problèmes imprévus qu'elles entraînent dans les pays de passage ou d'arrivée qu'en termes de tribut en vies humaines payé par des millions de personnes innocentes. En outre, en réponse à ces migrations de masse, la crainte du terrorisme ainsi que d'autres problèmes locaux, on voit réapparaître la construction de murs et de barrières entre les peuples. C'est un triste

exemple d'inhumanité, une réponse hâtive et inefficace à l'insécurité que nous pensions définitivement tombée dans l'oubli depuis les événements de la fin des années 80.

En même temps, le Saint-Siège lance un appel urgent aux États afin qu'ils dépassent toutes les formes d'intérêt personnel nationaliste et, par-dessus tout, qu'ils reconnaissent l'unité de notre famille humaine et qu'ils aient foi en la personne humaine. L'histoire lointaine et plus récente nous enseigne que les migrants, même dans les situations de déplacement les plus dramatiques, ont toujours apporté une contribution positive à leur pays d'accueil; mais, plus important encore, ces migrants sont des femmes et des hommes qui, en vertu de leur humanité, possèdent *erga omnes* le droit universel à la vie et à la dignité.

En plus d'offrir l'hospitalité, la situation dramatique actuelle exige d'urgence que l'on s'engage à affronter les causes qui forcent les peuples à fuir et à prendre ainsi des décisions réelles, efficaces et généreuses en faveur de la paix et du développement humain intégral. L'engagement solennel de mettre en œuvre du Programme 2030 est plus que jamais d'actualité et doit être courageusement poursuivi. En même temps, nous devons reconnaître que, sans la paix entre les peuples et les nations, il sera impossible de mettre en œuvre ce Programme.

À cette fin, le Saint-Siège aimerait suggérer quatre domaines de réflexion, comme contribution au nécessaire discernement. Ce sont la responsabilité de protéger, le respect du droit international, le désarmement et la protection de l'environnement. La responsabilité de protéger et la responsabilité de respecter le droit international existant doivent être considérées comme les instruments nécessaires pour s'acquitter de l'obligation immédiate d'accueillir les exilés sans dresser des barrières injustes, pour l'adoption universelle du Programme 2030 ainsi que pour la protection de l'environnement.

Le principe de la responsabilité de protéger tous les peuples des atrocités massives, des cas de génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité est reconnu aujourd'hui et accepté par tous. Cette responsabilité, comme on l'a fait observer, oblige en premier les gouvernements nationaux, et ensuite la communauté internationale ou les groupements régionaux d'États, à toujours agir conformément au droit international. Il n'est cependant pas toujours facile de s'acquitter de cette tâche dans

la pratique, notamment parce que l'observation de ce principe entre souvent en conflit avec une interprétation littérale stricte du principe de non-intervention, tel qu'il est indiqué au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Il y a aussi le soupçon, historiquement fondé, que, sous couvert d'intervention humanitaire, le principe de la souveraine égalité des membres de l'Organisation des Nations Unies, établi au paragraphe 2 du même Article de la Charte, soit annulé.

Néanmoins, en raison des coûts humains inacceptables de l'inaction, la recherche de moyens juridiques efficaces en vue d'une application du principe de la responsabilité de protéger doit être au cœur des priorités les plus urgentes de l'ONU. À cette fin, il serait extrêmement utile que les États présents à cette Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans les autres organes de l'ONU, puissent discerner des critères clairs et efficaces pour l'application de ce principe, et pour l'intégration corrélative du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En outre, à partir de l'expérience importante de l'ONU et des différents organismes qui en dépendent en matière de maintien de la paix, de construction de la paix et d'autres interventions humanitaires, il faudrait trouver des moyens rapides et efficaces pour la mise en œuvre des décisions éventuelles relatives à la responsabilité de protéger.

Les grands buts et principes du préambule et de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies sont un guide sûr pour l'interprétation et l'application de toutes les dispositions successives de la Charte. Par conséquent, le devoir solennel énoncé dans son Préambule de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et de « proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine » et à l'Article, paragraphe 3, de développer et encourager « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous » ne justifie pas seulement la mise en œuvre de la responsabilité de protéger, mais oblige aussi la communauté internationale à trouver les moyens pour le faire. Sinon, le grand édifice de la Charte des Nations Unies serait réduit à n'être qu'un simple instrument pour maintenir un équilibre mondial et résoudre les controverses. Cela trahirait non seulement ceux qui ont rédigé la Charte, mais aussi les millions de victimes dont le sang a été versé au cours des grandes guerres du siècle dernier.

Le deuxième élément, que les conflits d'aujourd'hui et les crises humanitaires dont ils sont la cause nous forcent à considérer, est ce que nous pouvons appeler la responsabilité de respecter le droit existant, en réponse aux crises mondiales ou régionales. Cela requiert, tout d'abord, l'application véritable et transparente de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Le principe de non-intervention, énoncé au paragraphe 7 de cet Article, ainsi qu'aux paragraphes 3 et 4, exclut tout usage unilatéral de la force contre un autre membre de l'ONU et requiert le plein respect envers les gouvernements qui sont légalement constitués et reconnus.

Toutefois, l'Article 2 ne peut pas devenir un alibi pour excuser les violations flagrantes des droits de l'homme. Les années d'expérience de l'ONU ont amplement démontré que de graves violations de la dignité humaine par des gouvernements peuvent être réparées et résolues de manière pacifique par le biais de la dénonciation et de la persuasion de la part de la société civile et des gouvernements eux-mêmes. Lorsque des violations flagrantes des droits de l'homme persistent, et qu'une nouvelle intervention est considérée comme nécessaire, il n'existe pas d'autre recours que d'appliquer les mesures énoncées dans les Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies. En outre, l'adhésion à la Charte, ainsi qu'au principe cardinal du droit international, *pacta sunt servanda*, qui n'est pas une tautologie mais l'affirmation même de la primauté du droit, a définitivement banni des concepts tels que la guerre préventive et même plus, des tentatives de redessiner des zones géographiques entières en redistribuant les peuples sous le prétexte du principe de sécurité. En même temps, la compréhension la plus évidente et raisonnable du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte exclut toute intervention d'un État tiers en faveur de l'un ou l'autre côté dans une situation de conflit civil.

Un sérieux examen de conscience est nécessaire afin de pouvoir assumer la responsabilité du rôle que certaines interventions unilatérales ont joué dans la crise humanitaire qui cause aujourd'hui tant de mal dans le monde. Comme l'a récemment déclaré le pape François

« En ce sens, ne manquent pas les rudes épreuves liées aux conséquences négatives des interventions politiques et militaires qui n'ont pas été coordonnées entre les membres de la communauté internationale ». (A/70/PV.3, p.6).

La crise actuelle nous appelle donc à redoubler d'efforts pour appliquer la loi en vigueur et à élaborer de nouvelles normes visant également à lutter contre le phénomène du terrorisme international dans le plein respect de la loi.

Une action multilatérale pour la paix et la sécurité collective peut être efficacement menée avec l'aide d'un autre instrument reconnu par la Charte des Nations Unies, et souvent pris en considération dans cette Assemblée : le désarmement. Là encore, nous nous trouvons dans une zone de lumière et d'ombres, celles-ci prévalant malheureusement sur celle-là. Il y a l'exemple éloquent de l'échec de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai dernier. Compte tenu de cette impasse, il est d'autant plus important que la communauté internationale et les États individuels les plus impliqués signalent clairement leur réelle volonté de poursuivre l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, en appliquant pleinement l'esprit et la lettre du Traité sur la non-prolifération, en vue d'une prohibition totale de ces instruments.

Comme le pape François l'a fait observer dans différents forums, la dissuasion nucléaire et la menace d'une destruction mutuelle assurée sont inconciliables avec et contraires à une éthique de la fraternité et de la coexistence pacifique entre les peuples et entre les États. La course aux armements nucléaires et la course aux armements en général, avec leur coût en ressources humaines et économiques, sont fondées, en dernière analyse, sur le déni de la dignité humaine des ennemis potentiels, et même jusqu'à la négation de sa propre dignité et survie. En conséquence, le processus qui vise une compréhension plus profonde de la gravité des effets humanitaires causés par l'utilisation d'armes de destruction massive, et en particulier d'armes nucléaires, ne doit pas seulement être encouragé mais aussi considéré comme nécessaire.

En ce qui concerne la dimension humanitaire, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions doivent aussi être mentionnées. Ce sont deux instruments du désarmement et de l'adaptation du droit humanitaire aux complexités du monde d'aujourd'hui. Ils visent à stigmatiser et à interdire ces terribles engins qui ont un effet aussi dévastateur et sans discernement sur les populations civiles. Le Saint-Siège se joint à tous ceux qui travaillent à une mise en œuvre efficace de ces

instruments, en exprimant l'espoir qu'ils seront bientôt signés par les États qui ne l'ont pas encore fait.

L'adoption pleine et effective des principes de la Charte des Nations Unies invite à remplacer une mentalité de rejet des autres, de méfiance et de peur par une éthique de la responsabilité. Cela exige aussi une réflexion sur la signification du concept de sécurité collective, qui n'a pas seulement à voir avec la guerre et les actions militaires, mais aussi avec des dimensions économiques, financières, éthiques, sociales et humanitaires plus larges.

Pour l'avenir, nous voyons une autre grave responsabilité, à la fois pour la mise en œuvre effective du Programme 2030 et pour la paix elle-même. C'est l'accord espéré sur le changement climatique qui doit être adopté à la Conférence sur changements climatiques prévue à Paris en décembre 2015. Le climat est un bien commun mondial, une responsabilité de chacun d'entre nous, surtout vis-à-vis des groupes les plus vulnérables des générations présentes et futures. C'est une responsabilité qui est nécessairement transversale; elle requiert une coopération multilatérale et interdisciplinaire effective de la part de chacun, en fonction de ses capacités et de ses caractéristiques, mais tous unis face à ce défi : « Quel genre de monde voulons-nous laisser à ceux qui viennent après nous, aux enfants qui grandissent actuellement? »

La Conférence de Paris représente une phase importante du processus de rétablissement de l'équilibre entre les émissions mondiales de gaz à effet de serre et la capacité de la terre à les absorber. À cette fin, il devient urgent d'adopter un accord mondial équitable, transformationnel et juridiquement contraignant. Cela enverrait un signal éloquent à l'ensemble de la communauté internationale en encourageant une transition rapide vers un développement marqué par un faible bilan carbone et en donnant une puissante impulsion au renforcement du lien intrinsèque entre les deux objectifs : éliminer la pauvreté et atténuer les effets du changement climatique. Ce lien montre que la menace du changement climatique et les réponses que nous y apportons peuvent devenir une occasion à saisir pour améliorer la santé, le transport, la sécurité énergétique et offrir de nouvelles possibilités d'emploi. Un accord effectif sur ces questions, outre la valeur importante qu'elles revêtent en elles-mêmes, ne peut que contribuer aux accords généraux entre les États en matière de développement humain intégral, de

responsabilité de protéger, de paix, de désarmement et de respect du droit international.

Reconnaître les limites de la Charte des Nations Unies, face aux nouvelles situations de crise ou, malheureusement, devant l'échec évident à observer ses prescriptions ne signifie pas déclarer l'échec de l'Organisation elle-même, ni s'en affliger. Ces limites sont plutôt les ombres inévitables du grand cadre du premier projet mondial pour la paix et la coopération internationale qui perdure avec bonheur depuis 70 ans. Elles sont une incitation au plein respect de la législation en vigueur et un encouragement à davantage de confiance et de coopération. Le Saint-Siège exprime ainsi l'espoir que ce soixante-dixième anniversaire, marqué par l'adoption solennelle de l'Agenda 2030, puisse être le début d'une coopération harmonieuse et toujours plus complète pour le bénéfice de toute l'humanité.

Le pape Benoît XVI, en 2008, et le pape Paul VI, lors de sa visite il y a 50 ans pour le vingtième anniversaire de l'Organisation, ont tous deux souligné que les Nations Unies sont appelées à être toujours davantage un signe d'unité entre les États et un instrument au service de toute la famille humaine; en conséquence, l'Organisation représente le chemin obligé de la civilisation moderne et de la paix mondiale. L'ONU doit donc devenir un lieu où une véritable famille de nations et de peuples peuvent se rencontrer et prospérer, un lieu où toutes les formes de guerre et d'intervention unilatérale seront à jamais interdites, non seulement en paroles, mais surtout dans l'esprit et les intentions de toute autorité gouvernementale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République socialiste du Viet Nam.

M^{me} Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je tiens à adresser mes chaleureuses félicitations à M. Mogens Lykketoft pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je suis confiante que, grâce à sa sagesse et à son expérience, il saura guider la présente session vers une issue constructive. Ma délégation salue également le rôle important joué par M. Sam Kutesa, Président de la soixante-neuvième session, et par le Secrétaire général Ban Ki-moon, au cours de l'année écoulée.

Née sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU s'est développée, ces sept dernières décennies, jusqu'à accueillir 193 États et devenir

l'Organisation mondiale la plus représentative et le véritable centre de coordination des efforts mondiaux pour relever nos défis communs. Lueur d'espoir, l'ONU a en effet permis d'améliorer la situation dans le monde en jouant un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité, en protégeant et en promouvant les droits de l'homme, en favorisant le développement et le progrès.

S'appuyant sur la Charte, l'ONU s'est employée à défendre les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres nations. L'Organisation a encouragé le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre États et fourni l'orientation générale de relations pacifiques et amicales entre nations, en soulignant, en particulier, l'importance du respect mutuel, de la bonne foi et du règlement pacifique des différends. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des progrès récents enregistrés dans le dossier nucléaire iranien, qui constitue une première étape vers une solution à long terme susceptible d'apporter la paix, la sécurité et la stabilité à l'ensemble de la région. Nous saluons également la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba et appelons à la levée rapide de l'embargo imposé à notre peuple frère des Caraïbes.

Nous pouvons revenir sur ces 70 dernières années et mesurer avec fierté les progrès accomplis par l'ONU, mais nous devons aussi être conscients de ce que l'Organisation n'a pas été en mesure de faire et des défis qui nous attendent. Des guerres et des conflits ont été fréquents ces dernières décennies et font encore rage aujourd'hui. Le terrorisme, l'extrémisme violent, l'intolérance religieuse et ethnique constituent des menaces sérieuses pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Des différends territoriaux et maritimes menacent la paix et la stabilité dans de nombreuses régions. Des menaces continuent de peser sur la survie même de l'humanité. Les arsenaux nucléaires, bien qu'en diminution, disposent encore de la capacité de détruire plusieurs fois notre planète. Les changements climatiques menacent les moyens de subsistance de milliards d'êtres humains, et même l'existence de nombreux pays. La pauvreté reste l'un des défis majeurs du développement durable. La violence, la discrimination, l'injustice sociale et les crises humanitaires compromettent l'exercice par chacun des droits de l'homme.

Les défis immenses exigent des efforts tout aussi immenses, et l'ONU doit continuer à jouer un rôle central à cet égard. Le Viet Nam se félicite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui offre une vision et un cadre pour toutes les nations dans leurs efforts pour vaincre la faim et la pauvreté, établir des modes de production et de consommation durables et mieux préserver notre planète commune face à la menace des changements climatiques et de la surconsommation. La mise en œuvre pleine et effective du nouveau Programme, avec un partenariat mondial en son centre, permettra de traiter les causes profondes de nos problèmes actuels et engager le monde sur une voie plus durable.

Pour transformer notre monde, l'ONU doit se transformer elle-même. Les travaux de l'Assemblée générale doivent être revitalisés afin qu'ils soient plus précis, efficaces et pertinents. Le Conseil de sécurité doit être plus représentatif, démocratique, transparent et efficace. Le système des Nations Unies doit être renforcé. Les réformes institutionnelles doivent aller de pair avec des innovations profondes, tout en garantissant un équilibre entre les différents aspects de l'activité de l'ONU. Notre expérience dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a montré que la paix et la stabilité sont les conditions *sine qua non* du développement durable. Selon les termes mêmes du Programme 2030,

« Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité, et inversement, sans développement durable la paix et la sécurité sont en danger » (*résolution 70/1, par. 35*).

Il incombe par conséquent à chaque État et à l'ONU de tout mettre en œuvre pour assurer la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Chaque État doit se comporter de façon responsable, conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et au droit international. Les organisations régionales et internationales, et l'ONU au premier chef, doivent prendre les mesures qui s'imposent et aider les États concernés à trouver des solutions amiables à leurs divergences et à leurs différends par des moyens pacifiques, comme le stipule la Charte. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions fonder l'espoir de bâtir un avenir à l'abri de la violence, de la menace du recours à la force, de l'intimidation, de la coercition et des inégalités, réunissant ainsi les conditions propices à notre développement futur. Mais pour qu'il soit couronné de succès, le développement durable doit être

le développement durable du peuple, par le peuple et pour le peuple. En d'autres termes, le peuple doit être au cœur du nouveau Programme, en tant qu'acteur, moteur et bénéficiaire de tous les efforts de développement.

Aucun programme ne réussira sans un partenariat mondial solide en faveur du développement durable. Le Viet Nam a toujours estimé que les ressources nationales jouent un rôle déterminant dans le développement d'une nation, mais nous pensons aussi qu'aucun pays ne peut y arriver seul. Nous appelons les pays développés à prêter leur concours à la mise en œuvre par les pays en développement du Programme 2030, en particulier dans les domaines du financement, des transferts de technologie et de la mise en valeur des ressources humaines. Nous appuyons également les activités de coopération Sud-Sud et y participons, car elles constituent, selon nous, un moyen efficace de partager notre expérience, de fournir un appui technique et de renforcer les capacités.

À l'instar de l'Organisation des Nations Unies, le Viet Nam célèbre cette année le soixante-dixième anniversaire de sa création. Immédiatement après avoir recouvré son indépendance après quasiment un siècle de colonialisme, le Viet Nam a fait siens les principes et les valeurs de la Charte des Nations Unies. Notre ancien Président Ho Chi Minh, fondateur du Viet Nam moderne, a écrit à plusieurs reprises aux dirigeants du monde pour leur demander de reconnaître le nouveau Viet Nam et de l'admettre à l'ONU. Et depuis son adhésion à l'ONU en 1977, le Viet Nam n'a ménagé aucun effort pour défendre les buts et principes inscrits dans la Charte et contribuer de façon constructive et responsable à l'activité de l'Organisation.

Le Viet Nam a toujours placé le peuple au cœur de toutes ses stratégies de développement. Un développement humain complet englobe le bien-être physique et mental, notamment les droits de l'homme. Le Viet Nam a adopté des lois et mis en œuvre des politiques qui visent à garantir à son peuple le respect, la sauvegarde et la promotion de tous les droits de l'homme, notamment des droits économiques, sociaux, civils et politiques. Le Viet Nam est aujourd'hui partie à sept des neuf traités internationaux fondamentaux sur les droits de l'homme. Il a récemment adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Le Viet Nam est fermement attaché à la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au niveau national, nous allons mobiliser toutes les ressources disponibles, faire

participer tous les organismes publics compétents et les autres parties prenantes, et associer la population et ses communautés à cette entreprise majeure. Le Viet Nam se dit prêt à appuyer la conclusion d'un accord efficace lors de la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Paris. Pour sa part, le Viet Nam a récemment présenté ses contributions prévues déterminées au niveau national.

Au niveau régional, nous avons joint nos efforts à ceux de nos frères et sœurs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin d'œuvrer au renforcement de la communauté de l'ASEAN. En tant que partie intégrante d'une région Asie-Pacifique en pleine croissance, l'ASEAN joue un rôle fondamental dans le développement régional. Mais pour que notre région puisse prospérer, la priorité doit être donnée à la paix et la stabilité. C'est pourquoi il est primordial que nous veillions au maintien de la paix et la stabilité, à la sûreté et à la sécurité maritimes, à la liberté de navigation et de survol de la mer de Chine méridionale. Le Viet Nam déploie à cette fin des efforts inlassables avec d'autres membres de l'ASEAN et toutes les parties concernées, notamment en appelant toutes les parties à s'abstenir de tout recours à la menace ou à l'emploi de la force et à régler tous leurs différends par des moyens pacifiques, conformément au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Au côté de nos partenaires, nous veillons à la mise en œuvre complète et efficace de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale et travaillons à la conclusion prochaine d'un code de conduite.

Au niveau international, le Viet Nam est prêt à renforcer sa contribution active à la paix et à la sécurité dans le monde et au bien-être de tous. C'est la raison pour laquelle nous intensifions notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que nous nous sommes portés candidats au Conseil économique et social pour la période 2016-2018, au Conseil d'administration de l'UNESCO pour la période 2015-2019 et au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. Nous comptons sur le soutien sans faille des Membres.

Afin de libérer nos peuples de la peur et du besoin et ne laisser personne de côté, engageons-nous sur la voie d'un avenir meilleur et plus durable. Que la Charte des Nations Unies soit une source d'inspiration pour nous et que le Programme 2030 nous guide dans l'instauration

d'un monde de paix, de sécurité et de prospérité pour nos peuples et pour les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : J'ai le grand plaisir de m'associer aux orateurs précédents pour féliciter chaleureusement M. Mogens Lykkesoft de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session et lui souhaiter plein succès. Qu'il me soit permis également d'adresser mes remerciements à M. Sam Kutesa pour le travail immense qu'il a accompli en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je tiens enfin à féliciter l'ONU et toutes les délégations à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation à laquelle je souhaite plein succès, une reconnaissance et un respect universels.

S'agissant des thèmes principaux de la présente session, le Turkménistan estime qu'il est nécessaire d'adopter des mesures concrètes et ciblées visant à prêter assistance aux États ou aux régions auxquels, pour des raisons diverses, la question du développement durable se pose avec acuité.

En ce qui concerne l'Asie centrale, il s'agit de réunir les conditions propices à son intégration réussie dans les processus mondiaux actuels et à sa renaissance en tant que région offrant un lien stable et solide entre les partenariats intercontinentaux. Je suis convaincue qu'il est tout à fait possible d'atteindre cet objectif, à condition que nous soyons en mesure d'assurer la paix, le calme et la sécurité, facteurs clefs du développement, du progrès et de la prospérité des États d'Asie centrale. C'est vers cet objectif qu'ont tendu les efforts, projets et initiatives majeurs entrepris par le Turkménistan, et nous invitons la communauté internationale, représentée par l'ONU, à s'y associer.

Parmi ces projets figure la création d'un centre régional des Nations Unies en Asie centrale sur les technologies liées aux changements climatiques. Les problèmes environnementaux de grande ampleur que connaît cette région sont, je crois, bien connus. Ils ont des répercussions directes ou indirectes sur le climat général dans la région, ainsi que sur les conditions de vie et la qualité de vie de ses habitants, et ils ont parfois des effets délétères sur les relations entre États. Dès lors, il devient essentiel de créer un organisme international spécialisé, doté d'un mandat de l'ONU, qui soit capable

d'assurer une surveillance et de procéder à une analyse objective des processus environnementaux et des tendances observées sur le terrain et qui, à partir de là, soit en mesure de faire des recommandations pertinentes aux gouvernements des États d'Asie centrale. Nous avons déjà une idée précise des fonctions et des activités d'un tel centre. Le Turkménistan est disposé à fournir toutes les infrastructures nécessaires à la réalisation de ce centre au Turkménistan et à assurer les conditions les plus favorables à son personnel. J'invite donc à un examen approfondi de notre proposition de créer un centre régional des Nations Unies sur les technologies liées aux changements climatiques en Asie centrale.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région ne sera possible qu'à condition de pouvoir compter sur la participation de notre voisin le plus proche, l'Afghanistan. Le peuple et le Gouvernement afghans frères ont particulièrement besoin aujourd'hui du soutien politique et moral de la communauté internationale. Ils ont besoin aussi d'une assistance réelle, tangible et économique. Nous savons d'expérience que le règlement de la situation en Afghanistan n'est possible que par des moyens pacifiques et politiques, sur la base d'un dialogue national élargi associant tous les responsables et les forces constructives représentant le peuple afghan. Par ailleurs, nous sommes convaincus que le processus de réconciliation doit s'accompagner d'une assistance économique internationale effective, de mesures ciblées visant à mettre sur pied des infrastructures sociales et une assistance humanitaire.

La participation de l'Afghanistan à des projets régionaux et internationaux en matière d'énergie et de transport constitue, à nos yeux, l'élément clef de la stabilité, du progrès et de la prospérité de ce pays. Des projets tels que la construction d'un gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde et d'une ligne ferroviaire reliant le Turkménistan à l'Afghanistan visent à favoriser la croissance économique, à créer de nouveaux emplois en Afghanistan et à réunir les conditions propices à l'investissement étranger. Enfin et surtout, leur mise en œuvre aura une incidence significative en termes de stabilité sur le climat politique en Afghanistan, ainsi que sur la région voisine. Cela permettra également de redonner au peuple afghan la confiance dans ses propres forces et dans sa capacité à bâtir un État moderne, stable et dynamique, qui soit un partenaire de même sensibilité et sur un pied d'égalité avec les pays voisins et la communauté internationale tout entière. En tant qu'initiateur et partenaire de ces

projets internationaux, le Turkménistan continuera de fournir une aide à l'Afghanistan, au niveau bilatéral, pour la construction d'installations économiques et sociales, ainsi que pour la fourniture d'énergie à un taux préférentiel et la formation de professionnels afghans pour nos établissements scolaires.

Dans le contexte du relèvement de l'Afghanistan, il est primordial de fournir un appui aux pays en développement et aux pays les moins avancés, car l'efficacité de tout le système actuel des relations internationales en dépend. C'est pourquoi, pour le Turkménistan, l'objectif principal et l'essence du programme de développement durable pour l'après-2015 doivent tendre à surmonter le déséquilibre grave – à la limite dangereux – qui existe entre les États, les régions et des continents entiers, sur les plans industriel, économique, technologique et environnemental, ainsi qu'en ce qui concerne la qualité de vie des populations, la santé et l'éducation, les normes et les structures des systèmes alimentaires. Il est évident que l'aide humanitaire seule, la fourniture de médicaments et d'aliments, les aides financières ponctuelles de l'ONU et d'États individuels, même s'ils sont extrêmement importants, ne résoudront pas le problème.

Aujourd'hui, il convient d'élaborer une stratégie à long terme, efficace et bien réfléchie d'aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés, incluant une série de mesures politiques, juridiques, économiques, sociales et axées sur l'investissement. L'ONU doit jouer à cet égard un rôle de recherche et de coordination, en particulier le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes spécialisés. Dans le cadre de cet appui, il importe, selon nous, d'associer ces pays aux projets économiques internationaux, notamment dans le domaine du transport de l'énergie vers les marchés mondiaux, ainsi que dans la création de couloirs de circulation entre les régions et à travers les continents.

Les initiatives turkmènes en faveur du développement de ces secteurs de l'économie mondiale ont reçu le soutien unanime de l'Assemblée générale par le biais de l'adoption de résolutions pertinentes. Nous espérons que leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi efficace. Je tiens également à souligner la volonté de notre pays de poursuivre et renforcer sa coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, le Fonds des

Nations Unies pour les activités en matière de population et d'autres entités.

La présente session doit nous fournir des orientations claires pour l'avenir. Il est naturel et approprié que ce soit l'ONU, entité universelle dotée d'un mandat universel, qui agisse en tant que chef de file pour la promotion et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'immense potentiel de l'ONU, acquis au cours de ces sept décennies marquées par une expérience unique en matière de lutte contre les défis et les menaces et le règlement de nombreux problèmes mondiaux, prouve qu'ensemble, en unissant nos forces, il nous sera possible d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, quelles qu'en soient les difficultés.

Le Turkménistan estime qu'aujourd'hui, à l'intérieur de ces murs, un élan important sera insufflé à notre marche en avant et à l'instauration d'un nouvel ordre mondial, plus humain et plus juste. Avec la famille des nations, nous sommes prêts à participer à ce travail.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale et d'adresser mes félicitations à M. Mogens Lykketoft pour son élection. Le Pérou est prêt à contribuer au succès de son mandat.

Il y a 70 ans, nous avons créé l'Organisation des Nations Unies dans le but de maintenir la paix et la sécurité, promouvoir et protéger les droits de l'homme et coopérer au niveau international au développement de nos peuples. Nous renouvelons aujourd'hui notre engagement à l'égard de ses buts et principes et affirmons la nécessité de continuer d'œuvrer pour que son idéal devienne une réalité pour tous et pour laisser aux générations futures une planète viable.

Mon pays s'enorgueillit tout particulièrement d'être un membre fondateur de l'Organisation et d'avoir toujours fidèlement respecté sa Charte et le multilatéralisme. Nous voudrions citer à cette occasion trois illustres Péruviens qui ont occupé des postes très élevés : l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, qui a été Secrétaire général; l'ancien Président du Pérou, José Luis Bustamante y Rivero, qui a été Président de la Cour internationale de Justice, et M. Víctor Andrés Belaúnde, qui a été Président de l'Assemblée générale.

Nul doute que le système des Nations Unies a contribué et contribue encore de manière significative

au progrès de l'humanité. Force est de reconnaître que, pendant ces 70 dernières années, nous n'avons pas connu de guerre majeure comme celle qu'a connu le monde au cours de la première moitié du XX^e siècle, ni de crise économique d'une ampleur comparable à celle de la Grande Dépression. Il ne fait cependant aucun doute que les progrès réalisés par les Nations Unies n'ont pas profité à tous de manière égale. La situation mondiale nous oblige à réfléchir au type d'Organisation dont nous avons besoin et à tout mettre en œuvre pour que la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable revêtent un caractère véritablement universel.

Le Pérou accorde une très grande importance au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Nous nous sommes engagés à transformer le monde, sur une génération, par un processus dans le cadre duquel nos peuples ont été entendus et notre diversité culturelle a été prise en compte en tant que catalyseur du développement. Pour la première fois dans l'histoire, l'humanité dispose d'un instrument universel au moyen duquel nous nous sommes engagés à éliminer la pauvreté dans toutes ses formes et dimensions et à réaliser un développement durable au cours des 15 prochaines années, sans laisser personne de côté. En fait, nous avons décidé de renforcer et de renouveler le partenariat mondial pour le développement durable. Conformément aux priorités du Pérou en matière d'inclusion sociale, nous constatons avec satisfaction que cette même volonté de transformation prévaut dans le Programme 2030. Nous devons être ouverts à tous pour croître, et nous devons accorder la priorité aux groupes économiques et sociaux qui ont été laissés de côté et aux plus vulnérables, parmi lesquels figurent, le plus souvent, les populations autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants.

Afin de mettre en œuvre le nouveau Programme, il est essentiel de disposer de moyens suffisants. Nous devons augmenter les budgets des programmes portant sur l'inclusion sociale, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, en accordant la priorité à la santé de nos enfants, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Pour le Pérou, il est impératif d'adopter lors de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre prochain, un accord universellement contraignant, ambitieux et équilibré pour lutter contre les changements climatiques. Le Pérou, qui assume actuellement la présidence de cette

Conférence, mettra tout en œuvre pour parvenir à cet objectif, conformément à l'Appel de Lima en faveur de l'action climatique. Les changements climatiques et les défis environnementaux sont infinis. Selon les experts, nous connaissons une situation extrêmement grave dans les prochaines années en raison d'El Niño. Nous devons investir davantage dans la prévention des catastrophes et la réduction des risques dans le cadre de nos plans de développement. Le Pérou, qui possède une biodiversité d'une incroyable richesse, tient également à appeler l'attention sur le potentiel considérable que représente la biodiversité pour le développement. À cet égard, nous accordons une attention particulière à la préservation et à l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et marins.

Comme pour le développement durable, l'ONU doit progresser dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales afin d'assurer le respect et la promotion des droits de l'homme. Le Pérou salue les progrès significatifs réalisés dans le processus de paix dans la République sœur de Colombie. Nous nous félicitons également du rétablissement des relations entre la République de Cuba et les États-Unis, et nous appelons une fois encore à la levée du blocus économique et financier.

En ce qui concerne la question de Palestine, le Conseil de sécurité doit contribuer à la promotion d'un dialogue menant à des négociations directes. Les Palestiniens et les Israéliens doivent vivre en paix et prospérer au sein de deux États et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le statu quo n'est plus tolérable. Le Pérou réaffirme son attachement à la défense et à la promotion des droits de l'homme, à la primauté du droit, au règlement pacifique des différends et à la prévention des conflits.

Les juridictions de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale doivent être universellement reconnues. Nous encourageons par conséquent les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans réserve à leurs statuts respectifs. Nous devons renforcer notre capacité à réagir aux crises humanitaires et à empêcher l'impunité pour les auteurs d'atrocités. Aucun État ne peut se soustraire à la responsabilité de protéger les êtres humains. Le Pérou déplore la situation en Syrie et les crimes odieux du prétendu État islamique.

Nous devons veiller à la légitimité du Conseil de sécurité. Il est impératif que nous œuvrions à une réforme d'ensemble du Conseil, tant en ce qui concerne sa composition que ses méthodes de travail et en

restreignant l'usage du veto, si nous voulons garantir sa représentativité et son efficacité. À cet égard, le Pérou participe aux travaux du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence en vue de l'adoption d'un code de conduite qui puisse guider l'action du Conseil de sécurité en cas de crimes odieux.

Conscient des nouvelles tâches figurant dans les mandats confiés aux opérations de maintien de la paix, le Pérou dépêchera une compagnie du génie auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Une compagnie péruvienne sera ainsi déployée pour la première fois en dehors de notre région.

Le Pérou aborde avec détermination et efficacité le problème mondial de la drogue. À cet égard, nous avons mis en place une stratégie qui porte ses fruits. Elle repose sur une approche globale incluant des mesures de prévention, de contrôle et d'interdiction, ainsi que des programmes de développement durables et alternatifs pour les agriculteurs. Au cours de l'année écoulée, cette stratégie a permis une réduction significative des cultures illicites de près de 14 % et une hausse de 40 % par rapport à 2013 des saisies de cocaïne. Rien que l'année dernière, les programmes de développement alternatifs se sont étendus à plus de 50 000 hectares, et nous avons reboisé environ 15 000 hectares utilisés pour des cultures illicites. La session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en 2016 au fléau de la drogue devra réaffirmer la pleine mise en œuvre des conventions internationales relatives aux stupéfiants et à l'engagement de traiter ce problème par des stratégies à l'échelon national.

Il nous paraît également essentiel de continuer à promouvoir un environnement propice, à tous les niveaux, à un contrôle effectif des armements, incluant la limitation des armes classiques et la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur le commerce des armes et aux principes du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, sans préjuger du droit inaliénable de tous les États de procéder à des recherches et de produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme je l'ai souligné au début de ma déclaration, la communauté internationale s'est assigné la difficile tâche de transformer le monde en éliminant la pauvreté et en réalisant le développement durable par le biais de la mise en œuvre du Programme 2030. Afin d'atteindre les objectifs du nouveau Programme, les États devront augmenter de manière significative les ressources

consacrées à la mise en œuvre de ces objectifs et renforcer la coopération internationale sous tous ses aspects. Un partenariat mondial renouvelé doit aussi permettre de consolider la coopération en matière de désarmement et de non-prolifération et de promouvoir des mesures de confiance en vue de prévenir les conflits, les courses aux armements et les crises humanitaires, car sans paix, il ne saurait y avoir de développement. Soixante-dix ans après sa création, l'Organisation peut et doit contribuer à faire de l'avenir que nous voulons tous une réalité.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à la représentante du Honduras.

M^{me} Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) :

Nous prenons la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui pour mener, comme S. S. le pape François l'a déclaré, une réflexion après coup. Le Président du Honduras, Juan Orlando Hernández Alvarado, s'est exprimé dans cette même salle, il y a quelques jours, à l'occasion du Sommet sur le développement durable (voir A/70/PV.5). Au moment où le débat général entre dans sa phase finale, nous n'allons pas imposer à l'Assemblée de longs discours, alors que tant d'orateurs renommés, s'exprimant au nom de leurs États, ont déjà porté un regard plus éclairé sur les questions critiques qui préoccupent chacun d'entre nous.

Nous tous qui avons le privilège particulier d'utiliser cette tribune unique dans cette enceinte unique, où s'expriment des sentiments, des opinions, des critiques et des réflexions sur les questions mondiales les plus sensibles, sommes influencés par le pays dont nous sommes issus et par notre perception particulière du monde. Comment pourrait-il en être autrement, puisque nous sommes le produit de nos origines et de notre environnement? Il est naturel que ceux qui viennent de régions du monde qui connaissent un dénuement extrême, des besoins pressants et l'exclusion aient une perception différente de ceux qui viennent de régions qui se caractérisent par leur richesse, leur opulence, leur suprématie et leur arrogance. Cette différence se retrouve même dans la façon dont nous comprenons les concepts universels de droit, de justice et d'équité. Ceci est tellement vrai que nous sommes parfois amenés à nous interroger sur ce qu'est la vérité elle-même, lorsque nous ne connaissons pas d'autre perception de la vérité.

Chacun réagit en fonction de sa propre réalité. Comment des victimes qui sont contraintes de quitter leur maison et d'entreprendre un voyage redoutable pour fuir l'extrême pauvreté ou des situations de

violence inouïe, à la recherche d'une vie meilleure et d'un avenir moins sombre pour leurs êtres chers, peuvent-elles comprendre la notion de droit et de justice de la même façon que ceux qui bénéficient de toutes les assurances et les chances possibles et qui ne veulent pas que leur confort soit perturbé par des étrangers indésirables? Ce que nous ne voyons peut-être pas dans cette dichotomie dans l'interprétation des valeurs humaines fondamentales, c'est qu'il ne saurait y avoir de paix ou de sécurité pour quiconque tant qu'il n'y aura pas de paix et de bien-être pour tous. Aucun mur de pierre, aucune loi humaine, aucun obstacle physique ne peut contenir le mouvement des êtres humains mus par le droit de vivre.

Bien entendu, c'est à notre patrie que nous appartenons et c'est à elle que notre cœur est attaché, cette terre inaliénable avec ses larmes et ses sourires, ses échecs et ses réussites, ses privations et ses richesses, ses limites et ses étendues, ses restrictions et ses rêves, ses insuffisances et ses possibilités. Nous voulons tous naître et mourir dans notre patrie. Mais pour beaucoup, le berceau peut parfois être la barrière qui nous limite et freine notre recherche du possible. L'ombre de la peur engendrée par l'insécurité et la lutte pour la survie provoquée par la pénurie sont des forces puissantes qui peuvent conduire certains à quitter leur maison et à entreprendre un voyage redoutable vers l'inconnu. Des circonstances graves et désespérées contraignent certains à quitter ce qu'ils ont de plus cher. L'instinct de survie et l'attachement à la liberté ne connaissent pas de frontière. Les migrations de masse ne sont que le symptôme d'autres problèmes aigus qui doivent être traités. La responsabilité de traiter ces problèmes nous incombe à tous, mais ce sont des résultats et non de simples promesses que l'on attend avant tout de nous, car le désespoir vient à bout de la patience la plus longue.

La réponse à ce grave dilemme n'est pas à inventer. Elle se trouve à la base des valeurs naturelles de la civilisation, dans les principes divins de spiritualité vers lesquels convergent toutes les religions, dans les principes de la Charte des Nations Unies qui ont inspiré l'existence même de l'ONU – coexistence harmonieuse et respectueuse entre frères et sœurs de la même famille mondiale, au sein de laquelle nous sommes tous les citoyens d'une maison commune, quels que soient notre race, notre sexe, nos croyances ou notre origine, et au sein de laquelle prévaut, bien sûr, une solidarité universelle, pour que personne n'abuse des ressources dont les autres manquent et pour tendre, en cas de nécessité, une main fraternelle.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Kiribati.

M. Baaro (Kiribati) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole à l'occasion de cette soixante-dixième session historique de l'Assemblée générale, au nom du Président, du Gouvernement et du peuple kiribatiens. À Kiribati, nous commençons tout événement officiel par bénir l'assistance. Je tiens par conséquent à adresser tout d'abord à l'Assemblée les vœux traditionnels de paix et de santé de Kiribati : *Kam na bane ni Mauri*.

Je me fais l'écho des sentiments exprimés ici par les orateurs précédents lorsqu'ils ont félicité le Président pour son accession à la présidence de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et pour la façon dont il a présidé le Sommet historique consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenu du 25 au 27 septembre. Alors qu'il vient d'accéder à la présidence l'année même de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), je tiens à l'assurer du plein appui et de la coopération de Kiribati. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé nos travaux au cours de l'année écoulée en tant que Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale et pour la difficile tâche dont il s'est acquitté, à savoir l'élaboration du Programme nouvellement adopté.

Je tiens également à saluer l'engagement sans faille et le zèle du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui, tel le capitaine avisé de notre navire familial, a guidé les Nations Unies face à des réalités diverses et complexes et aux multiples défis auxquels les peuples et nations du monde sont confrontés. Je tiens en particulier à saluer son leadership remarquable au cours de l'élaboration du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté par l'Assemblée, et son engagement personnel avéré quant à la nécessité d'attirer l'attention du monde sur le sort des plus vulnérables et de ceux qui sont les plus touchés par les nombreux défis de taille auxquels la communauté mondiale est confrontée aujourd'hui.

Nous nous réunissons à un moment critique de l'histoire du multilatéralisme. La communauté mondiale vient d'adopter un nouveau programme de développement pour l'après-2015, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 ». Nous célébrons également le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Dans deux mois, les dirigeants du monde se réuniront à Paris à l'occasion de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de parachever un accord sur les changements climatiques. Cette célébration doit aussi être pour nous l'occasion de veiller à ce que la première Organisation mondiale demeure attentive également aux besoins des plus fragiles et des plus vulnérables. Cela constituera un test décisif de sa pertinence.

Si, en tant que famille des nations, nous n'agissons pas, si nous ne parvenons pas à relever les défis lancés à ceux qui sont en première ligne, quels que soient ces défis, nous aurons échoué au regard des millions de personnes qui attendent de l'ONU qu'elle assume son rôle de chef de file. Je voudrais réaffirmer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour l'engagement et l'autorité dont il a fait preuve en concentrant l'attention de l'ONU et du monde sur des questions telles que l'amélioration du sort des plus nécessiteux et l'allègement de la pauvreté, la lutte contre l'épidémie d'Ebola, la prise en compte des vœux exprimés par les jeunes et les femmes et leur participation au développement, la fin des violences sexistes, la réalisation de la paix et de la sécurité et le règlement de la question du changement climatique.

Les défis qui nous sont lancés au moment où nous sommes réunis à New York pour cette session historique sont plus importants qu'ils ne l'étaient il y a un an. Les problèmes de sécurité posés par les changements climatiques, les conflits, le terrorisme, la cybercriminalité, la criminalité transnationale organisée et les mouvements de masse de réfugiés que connaît actuellement l'Europe sont autant de défis imminents qui sapent les efforts que nous déployons en tant que famille mondiale pour parvenir au développement durable et apporter la paix et la sécurité à nos communautés.

Si l'on s'interrogeait sur les causes profondes de ces défis majeurs, on pourrait trouver la plupart des réponses dans le manque d'attention portée aux problèmes énoncés dans les objectifs récemment adoptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces objectifs ne sont pas nouveaux. La plupart, sinon la totalité d'entre eux figurent dans nos plans et stratégies de développement nationaux. Ce qui est nouveau, c'est l'appel mondial lancé par la communauté internationale pour qu'elle agisse de

concert et différemment afin d'apporter les changements porteurs de transformation nécessaires pour édifier des sociétés prospères, pacifiques, justes, équitables et ouvertes à tous. C'est essentiel dans un monde de plus en plus interdépendant où les décisions et les mesures prises par un pays ont des répercussions dans le monde entier.

En adoptant le nouveau Programme, nous ne devons pas laisser de côté les objectifs inachevés du Millénaire pour le développement (OMD). De nombreux pays, dont Kiribati, n'affichent pas un bilan positif en ce qui concerne la mise en œuvre des OMD, et pour de bonnes raisons. Comme les autres petits États insulaires en développement, nous rencontrons d'immenses difficultés dans nos efforts de développement, des difficultés qui sont bien documentées et sur lesquelles je ne reviendrai donc pas. À ces problèmes viennent s'ajouter les changements climatiques.

Mon peuple vit sur des atolls de faible élévation qui se trouvent à moins de 3 mètres au dessus du niveau de la mer. Avec les changements observés dans le système climatique et la hausse du niveau des mers, nos îles se trouvent face à des défis majeurs comme jamais dans leur histoire. Nous avons subi des situations climatiques extrêmes, non seulement à la suite de la hausse du niveau de la mer, mais aussi à la suite de catastrophes naturelles telles que le cyclone Pam qui a frappé Vanuatu et d'autres îles du Pacifique de faible élévation, dont la mienne, au début de cette année, suivi peu après par les typhons Maysak et Dolphin.

De grandes marées accompagnées de vents violents ont semé le chaos dans nos îles, nos maisons, nos villages et parmi notre population. Ce qui est le plus inquiétant, c'est la fréquence accrue de ces événements et leur gravité. Dans certaines parties du pays, des villages entiers ont dû être déplacés en raison de risques élevés d'érosion côtière et d'inondation. Des récoltes ont été détruites et les lacs d'eau douce, principale source d'eau potable, sont de plus en plus contaminés par des infiltrations d'eau salée. Notre population est inquiète par l'intensité croissante de ces événements. Les femmes, les enfants, les handicapés, les malades et les personnes âgées déjà vulnérables le sont encore plus.

Tous ces événements ont mis sous pression nos systèmes nationaux déjà éprouvés et nos ressources nationales limitées, et cela n'est pas terminé. Pour Kiribati et d'autres atolls de faible élévation tels que les Tuvalu, les Îles Marshall, les Maldives et Tokélaou, ainsi que pour des millions de personnes vivant dans les

zones côtières du Pacifique et dans le monde entier, nous devons d'abord remédier aux défis critiques et pressants liés aux changements climatiques, ici et maintenant, avant même que nous puissions commencer à parler de développement durable ou d'un nouveau programme de développement.

Le premier test véritable de notre engagement envers le nouveau programme de développement adopté par la communauté internationale sera le sommet de Paris sur le climat. Le Programme de développement durable n'aura de sens que si le sommet de Paris sur le climat aboutit à un accord ambitieux et juridiquement contraignant, qui apporte une réponse à ceux qui sont en première ligne des changements climatiques et sauve l'humanité en mettant un terme au réchauffement mondial. Pour nous qui sommes les plus exposés aux changements climatiques, le document final de Paris doit se fixer pour objectif à long terme de limiter l'augmentation de la température mondiale moyenne à moins de 1,5°C par rapport au niveau d'avant l'ère industrielle. Il doit inclure également un mécanisme sur les pertes et dommages en tant qu'élément isolé, séparé et distinct des mesures d'adaptation.

Nous devons intensifier nos efforts sur les plans national et collectif pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Nous devons exhorter les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre à contribuer à cet effort. La semaine dernière, mon pays, l'un des pays dont les émissions sont les plus faibles, a présenté au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques une contribution ambitieuse prévue déterminée au niveau national. Nous devons appeler d'urgence nos partenaires du développement, nos partenaires philanthropiques et les entreprises privées à nous aider, nous qui sommes les plus exposés aux catastrophes climatiques, à lutter contre les conséquences du changement climatique et la hausse du niveau des mers qui affectent nos pays et à nous appuyer dans nos efforts pour renforcer la résilience de nos populations et les préparer à faire face à un avenir incertain. Le moment est venu d'admettre que les nouveaux défis exigent que nous mettions toutes les ressources disponibles au service de la communauté mondiale et que nous reconnaissons que le développement durable et les défis mondiaux tels que les changements climatiques ne doivent pas être seulement l'affaire des gouvernements.

Demandons à tous ceux qui peuvent nous aider et qui souhaitent apporter leur contribution de se

joindre au dialogue mondial et, plus important encore, à prendre part aux mesures d'urgence pour lutter contre ce défi majeur. Associons à cet effort nos jeunes, nos femmes, la société civile, le secteur privé, les églises, les universités, les institutions traditionnelles et les populations autochtones. Accueillons-les tous. Faisons preuve d'ouverture. Permettons à ceux qui le souhaitent d'apporter leur contribution.

Nous nous félicitons de l'approche inclusive adoptée dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Nous saluons également la participation de Taiwan à l'Assemblée mondiale de la Santé – notamment sa participation à la lutte contre Ebola – et nous souhaiterions qu'une même approche inclusive s'impose dans d'autres institutions internationales, dans les processus onusiens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que dans l'appel à une action climatique d'urgence, où Taiwan et tous ceux qui peuvent participer et contribuer utilement au bien de l'humanité doivent être incités à le faire. Tout le monde doit y être associé.

« Continuer comme si de rien n'était » ne peut plus être notre approche. Ne nous limitons pas à nos zones de confort et à nos arguments économiques habituels; cessons de fuir nos tabous politiques. Le défi des changements climatiques implique une plus grande exigence de notre part. Il exige que nous nous élevions au dessus des priorités nationales et que nous pensions avec une conscience globale. Nous devons dépasser les limites et les règles de la pensée classique, car le défi qui nous attend est extraordinairement grave et appelle par conséquent des solutions extraordinaires et non classiques.

Il est très encourageant de noter qu'une lueur d'espoir s'est fait jour, qu'un changement de cap s'est opéré dans le dialogue sur les changements climatiques. Nous saluons les propos tenus par S. S. le pape François sur les changements climatiques, ainsi que les messages et les expressions d'engagement venant de toutes parts, notamment de capitales du monde entier et de la société civile, qui considèrent que les changements climatiques posent un défi majeur et qu'il requiert des mesures urgentes. Nous nous félicitons de ce changement des plus encourageants qui traduit une évolution très positive dans la bonne direction, ce qui laisse penser que la communauté internationale a enfin entendu nos messages et nos témoignages quant au sort de notre peuple.

Mais il ne suffit pas d'entendre ce que nous disons ni de reconnaître que les changements climatiques représentent un immense défi, encore faut-il agir de toute urgence. Certes les îles sont en première ligne, mais des millions de personnes dans le monde vivent dans des zones de faible élévation. Elles sont tout aussi vulnérables. Que dire des millions de personnes qui subissent des sécheresses prolongées, une hausse des températures et la fonte des glaciers. Pour eux, comme pour nous, le développement durable et le nouveau Programme récemment adopté n'auront de signification que lorsque la communauté mondiale intensifiera, et de manière substantielle, ses efforts dans la lutte contre les changements climatiques.

Nous assumons l'entière responsabilité de l'avenir de notre peuple et nous agissons en conséquence. À Kiribati, nous menons une stratégie sur plusieurs fronts pour assurer la survie de notre population. Nous avons acheté des terres offshore. Nous réfléchissons à des îles flottantes et artificielles et à la possibilité de surélever nos îles jusqu'à une hauteur supérieure à la hausse prévue du niveau de la mer. Nous avons entrepris un important programme d'éducation destiné à accroître les compétences de notre population, conformément à notre programme baptisé « migrations dans la dignité ».

Mais nous ne pouvons pas agir seuls. Un effort collectif mondial s'impose. Nous demandons de nouvelles ressources financières accessibles afin d'aider les plus vulnérables à s'adapter et à accroître leur résilience face aux changements climatiques. Nous remercions nos partenaires, dont Taiwan, pour l'aide qu'ils continuent de nous apporter, mais beaucoup, beaucoup plus doit être fait. S'il y a lieu de se féliciter des promesses importantes émanant du Fonds vert pour le climat, il reste néanmoins le problème de l'accessibilité et de la concrétisation de ces promesses en contributions là où le besoin se fait le plus sentir. Nous nous félicitons de l'aide apportée par de nombreuses institutions dotées de la capacité de fournir les ressources nécessaires, mais il est essentiel que cette aide ne faiblisse pas avec le temps.

En célébrant le soixante-dixième anniversaire de la famille unie des nations, nous devons être certains, alors que nous avons pris des engagements dans le préambule du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'aucune nation ne sera laissée de côté. Il ne suffit pas de reconnaître que les changements climatiques constituent un défi pour notre existence. Ce qui compte, c'est notre réponse en tant que communauté

mondiale et les mesures que nous prendrons en tant que communauté composée d'êtres humains dotés d'un sens moral.

Je répète que la véritable mise à l'épreuve de l'efficacité et de la pertinence du nouveau Programme de développement durable, et surtout de la pertinence de la famille unie des nations au moment où elle célèbre son soixante-dixième anniversaire, se vérifiera par le fait que personne ne sera laissé de côté. Pourtant, mon peuple et ceux qui sont en première ligne des changements climatiques courent vraiment le risque d'être laissés sur le bord de la route. Aussi je lance un appel à l'Assemblée générale afin qu'elle entende la voix des plus vulnérables et je demande à la communauté internationale de parvenir à un accord ambitieux et juridiquement contraignant qui nous permette de soigner notre maison, notre planète commune. J'appelle en outre l'Assemblée générale à se joindre à ceux qui sont en première ligne des changements climatiques pour demander à la Conférence des Parties à Paris de convenir d'une augmentation de la température mondiale moyenne inférieure à 2°C, soit 1,5°C de plus qu'avant l'ère industrielle. L'accord sur le climat doit prévoir un mécanisme sur les pertes et dommages et, plus important encore, un mécanisme spécifique destiné à fournir une aide d'urgence accélérée aux millions de personnes qui sont en première ligne des changements climatiques et qui ont besoin d'une aide immédiate.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée-Bissau.

M. Da Gama (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : S. E. M. José Mario Vaz, Président de la République de Guinée-Bissau, m'a fait l'honneur de me confier la tâche d'adresser mes félicitations à M. Mogens Lykketoft pour son élection à la présidence de cette soixante-dixième session historique de l'Assemblée générale et de lui souhaiter plein succès à ce poste. Nous tenons également à remercier son prédécesseur, M. Sam Kutesa de l'Ouganda, pour la sagesse et la dignité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la soixante-neuvième session. L'élection du Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale se tient alors que les nations du monde ont décidé d'adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), en vue de conduire l'humanité sur une nouvelle voie et de promouvoir un ordre mondial plus juste pour tous. Nous sommes

convaincus que, grâce à sa riche expérience et sous son autorité, nous pourrions commencer à mettre en œuvre efficacement ce Programme.

Au moment où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, qui coïncide avec le quarante-deuxième anniversaire de notre indépendance, la Guinée-Bissau connaît encore une situation d'instabilité. Cela se reflète dans les difficultés qu'elle rencontre à établir les bases nécessaires à la création d'un État stable. Ces bases sont principalement axées sur le développement, afin de concrétiser le rêve d'Amílcar Cabral, père de la nation. Alors que d'autres nations dans le monde saisissent cette occasion pour renforcer leur statut d'État et consolider leurs institutions, la Guinée-Bissau recherche encore des solutions à ses nombreux problèmes internes. La situation politique actuelle en Guinée-Bissau témoigne des tentatives de notre pays pour passer de la fragilité à la stabilité.

Malgré une instabilité chronique, le peuple bissau-guinéen n'a jamais douté de la force de son pays, car il croit en sa capacité de surmonter une fois encore ses difficultés. Notre volonté de bâtir l'État fort dont nous rêvons demeure, et à jamais, intacte. Notre aptitude à surmonter les difficultés et à accomplir de grands exploits a été glorieusement mise en lumière par nos combattants pour la liberté de la patrie qui, de façon exemplaire, ont conquis notre indépendance il y a 42 ans, sous la direction éclairée de notre très regretté Amílcar Cabral et dans le cadre de son programme minimal.

Aujourd'hui, dans ce glorieux combat, nous sommes plus que jamais résolus à mettre en œuvre le programme maximum, à promouvoir le développement social et économique et la conservation de l'environnement. Depuis notre retour à la normalité constitutionnelle avec la mise en place d'un Gouvernement issu des élections législatives d'avril 2014, conjointement à l'établissement d'autres institutions démocratiques, nous nous employons à réunir les conditions indispensables à une relance de l'économie du pays et à relever de nouveaux défis en matière de consolidation de la paix et de la sécurité.

À cette fin, la stratégie de développement 2015-2025, *Terra Ranka*, présentée en mars 2015 à Bruxelles, après avoir fait l'objet d'un débat approfondi, a été approuvée au niveau national et fermement appuyée par la communauté internationale. Elle assurera la continuité des mesures prises par le Gouvernement, actuellement dirigé par Carlos Correia. Cette stratégie

de développement est également conforme aux objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté il y a une semaine par l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que la pleine mise en œuvre du Programme contribuera largement, non seulement au développement durable de notre pays, mais aussi à la mise en place définitive des conditions nécessaires à la paix et à la stabilité dans notre pays. C'est pourquoi, de cette tribune, j'appelle une nouvelle fois les partenaires et les amis de la Guinée-Bissau à honorer les engagements contractés à Bruxelles et à ne pas décevoir les immenses attentes du peuple bissau-guinéen, qui a été mobilisé autour de cette stratégie.

Le règlement des conflits a été l'un des premiers objectifs qui ont conduit à la création de notre Organisation en 1945. Et à ce jour, ce même objectif continue d'être une priorité et l'un de nos plus grands défis. Les causes des conflits actuels sont diverses et la forme qu'ils revêtent est chaque jour plus complexe, ce qui les rend plus difficiles encore à résoudre. Il n'y a pas de justification politique ou géopolitique pour l'ONU à se trouver dans une impasse lorsqu'elle traite de tragédies causées par les conflits au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde, qui ont engendré l'une des crises migratoires les plus graves de l'histoire. Nous avons la responsabilité morale de trouver une solution. À ce propos, j'aimerais remercier l'Union européenne et d'autres pays pour la solidarité dont ils ont fait preuve en fournissant l'aide humanitaire requise et en accueillant ces réfugiés.

Les questions relatives au continent africain continuent d'avoir la préséance dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et neuf des 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont lieu dans des pays africains. Par conséquent, la voix de ce continent et des 54 pays qui le composent doit être entendue et prise en compte lorsque des décisions portant sur la gestion d'un conflit sont prises. Notre revendication légitime de deux sièges permanents et d'une plus large représentation en tant que membres non permanents au Conseil de sécurité doit être satisfaite. Nous appelons une nouvelle fois à une réforme du Conseil de sécurité, car nous sommes convaincus que les raisons historiques qui ont justifié la création de l'Organisation ne sont plus recevables puisqu'elles ne reflètent pas la réalité politique actuelle dans le monde. Nous sommes également favorable à l'attribution de sièges permanents au Brésil, à l'Inde, au Japon et à l'Allemagne.

Nous sommes toujours d'avis que la diplomatie préventive pourrait s'avérer plus efficace dans la prévention et le règlement des conflits. Le meilleur moyen de prévenir les conflits consisterait à investir davantage dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes, l'éducation et la lutte contre les discriminations sociales et la préservation de l'environnement.

Nul doute que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente un pas dans la bonne direction, et la Guinée-Bissau s'engage à nouveau à mettre en œuvre ce Programme conformément à ses modalités précises. À cette fin, le respect des engagements contractés par nos partenaires à l'égard de l'aide publique au développement et d'autres fonds de développement est primordial pour les pays les plus vulnérables, notamment pour les pays les moins avancés, comme la Guinée-Bissau, et les petits États insulaires en développement.

Depuis des années, notre pays appelle de cette tribune à la levée des sanctions économiques et financières imposées par les États-Unis d'Amérique à Cuba. Aujourd'hui, nous nous félicitons du rétablissement des relations diplomatiques entre ces deux pays, qui étaient rompues depuis 1961. Afin que le peuple cubain puisse tirer pleinement profit de son potentiel et établir librement des relations économiques et financières avec d'autres États et peuples du monde, nous encourageons les États-Unis d'Amérique et Cuba à entreprendre des négociations en vue d'une normalisation de leurs relations et de la levée totale de l'embargo.

Nous espérons que les principaux acteurs du processus de paix israélo-palestinien s'inspireront de cet exemple et entameront des négociations diplomatiques en vue de la coexistence pacifique de deux États.

Nous saluons l'accord nucléaire conclu entre la communauté internationale et l'Iran et espérons qu'il débouchera sur la normalisation des relations avec le reste du monde et la communauté internationale. Nous sommes intimement convaincus que le monde ne sera totalement en sécurité que lorsqu'il y aura un désarmement nucléaire général et complet.

Le changement climatique est un fait indéniable et une menace grave pour l'existence de l'humanité. À cet égard, il importe que nous prenions tous l'engagement d'assumer nos responsabilités à l'égard de l'environnement et de protéger la planète conformément

au principe de responsabilités communes mais différenciées. La vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre prochain, sera sans conteste une nouvelle occasion offerte à la communauté internationale de modifier son comportement vis-à-vis de la nature. Nous attendons des engagements fermes de la part des États Membres en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'octroi aux pays en développement des fonds nécessaires pour relever les défis environnementaux.

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer notre reconnaissance à tous les partenaires de développement, à l'ONU en particulier, pour leur suivi constant de la situation dans notre pays, ainsi que pour les engagements qu'ils ont pris à l'occasion d'une table ronde à Bruxelles concernant le financement de notre programme stratégique de développement. La Guinée-Bissau et son peuple comptent sur eux tous.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration faite aujourd'hui par le Premier Ministre de la République d'Albanie, M. Edi Rama.

À l'occasion de cette soixante-dixième session historique de l'Assemblée générale, alors que les États Membres de l'ONU consacrent tous leurs efforts au règlement des problèmes et des défis que connaît la communauté internationale, j'aimerais souligner que la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au niveau international continue d'être une question prioritaire pour la République de Serbie aussi. Pour atteindre de tels objectifs, mon pays consacre tous ses efforts au renforcement de la coopération, de la stabilisation et de la réconciliation au niveau régional, des efforts qui ont été largement reconnus et salués.

Malheureusement, dans la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui, le Premier Ministre de l'Albanie

a une nouvelle fois induit en erreur l'Assemblée en affirmant qu'un dialogue s'est instauré entre deux États – la Serbie et le Kosovo – et non entre Belgrade et Pristina, comme c'est le cas. Le Kosovo n'est pas un État indépendant et n'est pas Membre de l'ONU. M. Rama a également appelé les États Membres de l'ONU à reconnaître le prétendu État indépendant du Kosovo, contrairement au droit international et aux principes sur lesquels reposent la Charte des Nations Unies et la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cet appel est lancé alors que nous assistons à une amélioration sensible des relations entre la Serbie et l'Albanie, comme en témoigne la première visite du Premier Ministre de l'Albanie à Belgrade depuis 68 ans.

Je tiens à rappeler que toutes les questions en souffrance dans le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina sont abordées dans le dialogue mené à Bruxelles, avec la facilitation de l'Union européenne. Il va sans dire qu'une déclaration comme celle qu'a faite le Premier Ministre Rama risque de compromettre les résultats positifs obtenus dans le cadre de ce dialogue et de freiner tout progrès dans l'avenir.

Le règlement du statut de la province méridionale de la Serbie figure parmi les principales priorités de mon Gouvernement. Nous avons démontré, maintes et maintes fois, notre volonté de contribuer activement aux efforts déployés pour parvenir à une solution acceptable par tous, qui prenne en considération les intérêts légitimes de toutes les communautés au Kosovo-Metohija.

M. Idrizi (Albanie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre à la déclaration que vient de faire le représentant de la Serbie en réaction à la déclaration faite ce matin dans le débat général par le Premier Ministre de l'Albanie, S. E. M. Edi Rama. J'aurais aimé m'en abstenir, mais il me paraît très important de faire la mise au point suivante.

Le Kosovo est un État indépendant reconnu par 110 pays. Il participe activement à toutes les initiatives régionales en Europe du Sud-Est et, comme tous les autres pays de la région, il fait partie du processus d'association et de stabilisation de l'Union européenne. Depuis son indépendance en 2008, le Kosovo a fermement établi et renforcé son identité géopolitique à l'échelle mondiale et sa contribution au renforcement de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région a été saluée. En outre, le dialogue fructueux qui s'est instauré entre le Kosovo et la Serbie a permis

aux deux pays de dégager des solutions communes à de nombreuses questions concernant l'avenir de leurs peuples.

Il y aurait tant à dire sur le fait que, avec l'indépendance du Kosovo, notre région a définitivement refermé les chapitres les plus douloureux de son histoire récente. Cette évolution a généré beaucoup d'énergie positive dans les Balkans, y compris dans nos relations avec la Serbie, et redonné espoir à la population, notamment aux jeunes, des deux pays. Dans un souci de temps, je me limiterai à citer ce passage de la déclaration faite par le Premier Ministre au cours d'une séance précédente.

« Après 100 ans de conflits et d'affrontements gelés ou déclarés dans les Balkans, aucun pays de la région ne s'est retrouvé sous la menace des fusils. Après un siècle marqué par des conflits, nous venons enfin de connaître une année de coopération visant à faire en sorte que la paix à laquelle nous sommes parvenus soit digne d'être vécue. » (A/70/PV.25, p. 22)

Voilà ce que l'indépendance du Kosovo a apporté à notre région, à cette partie du monde, et sûrement au-delà. Nous nous félicitons pleinement de ce climat auquel nous avons contribué avec dévouement et persévérance, et nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la paix l'emporte.

M^{me} Demirel (Turquie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole à la suite des allégations faites aujourd'hui par une délégation, et que nous rejetons catégoriquement. Dans un souci de brièveté, je tiens simplement à souligner que la Turquie continuera d'être au côté du peuple syrien.

M. Li Yongsheng (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée par le représentant des Philippines sur la question de la mer de Chine méridionale.

La revendication de souveraineté de la Chine sur les îles Nansha repose sur des bases historiques et juridiques pertinentes. L'occupation illégale et l'invasion par les Philippines de certains îlots et récifs ainsi que des îles Nansha de la Chine sont à la base du différend entre la Chine et les Philippines concernant les Nansha. Je tiens à souligner que l'autre nom donné aux îles Nansha est celui d'îles Spratly.

Sans le consentement préalable de la Chine, les Philippines ont initié, de façon unilatérale et par la force, le processus d'arbitrage concernant la mer de Chine méridionale. Cette pratique est contraire au droit international et porte atteinte aux droits et intérêts fondamentaux de la Chine. La Chine est fermement opposée à l'arbitrage initié par les Philippines et s'en est toujours tenue à la position selon laquelle elle rejette cet arbitrage et n'y participe pas. Cette position repose sur des bases juridiques pertinentes et ne variera pas.

Les Philippines n'ont pas tenu leur promesse de rechercher un règlement par le biais de consultations et de négociations directes. Elles ont, de façon unilatérale et avec obstination, sollicité un arbitrage, cherchant par là à nier la souveraineté territoriale et les droits maritimes de la Chine sur la mer de Chine méridionale. Cette attitude n'est pas réaliste et n'aboutira à aucun résultat. La position de base de la Chine sur la question de la mer de Chine méridionale consiste en la recherche d'un règlement pacifique, sur la base du respect des faits historiques et conformément au droit international, par la voie du dialogue, de la consultation et de la négociation. La Chine et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont déjà convenu d'une double approche de la question afin de la régler comme il se doit, à savoir que le règlement doit être recherché par le biais de négociations et de consultations directes entre les pays directement intéressés. La paix et la stabilité en mer de Chine méridionale doivent être maintenues conjointement par la Chine et les pays de l'ASEAN. C'est la façon la plus réaliste et la plus efficace de régler de manière appropriée la question de la mer de Chine méridionale.

L'internationalisation et la judiciarisation de la mer de Chine méridionale ne seront pas propices à un règlement. Au contraire, elles le rendront plus difficile et compromettront la paix et la sécurité régionales. La Chine est fermement attachée au maintien de la paix et de la sécurité régionales en mer de Chine méridionale et demeure résolue à transformer la mer de Chine méridionale en une mer de paix, d'amitié et de coopération. Par ailleurs, la Chine est fermement opposée à la pratique consistant pour un petit nombre de pays à exploiter la situation à des fins égoïstes et à mettre en péril la paix et la stabilité en mer de Chine méridionale. La Chine exhorte les Philippines à reprendre des négociations et des consultations dans le bon sens dès que possible.

M. Meek (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse à la suite des observations faites plus tôt aujourd'hui par le Premier Ministre de la République de Maurice.

Le Gouvernement britannique n'a pas de doute quant à sa souveraineté sur l'archipel des Chagos, britannique depuis 1814 et administré en tant que territoire britannique de l'océan Indien. Aucun tribunal international, y compris le récent tribunal d'arbitrage constitué conformément à l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, n'a jamais émis de doute quant à la souveraineté du Royaume-Uni sur ce territoire.

En outre, le Royaume-Uni ne reconnaît pas la revendication de souveraineté de la République de Maurice sur l'archipel des Chagos. Il a entrepris à plusieurs reprises de le céder à Maurice lorsqu'il ne servirait plus à des fins de défense. Nous maintenons cet engagement, bien qu'il revienne au Royaume-Uni de déterminer quand cette condition sera remplie. Dans l'intervalle, les besoins de défense contribuent de manière significative à la sécurité mondiale et sont au cœur des efforts visant à lutter contre les menaces régionales, notamment celles du terrorisme et de la piraterie.

Il est clair que la récente sentence arbitrale du Tribunal n'a pas pour effet de rendre illégale une zone maritime protégée. Le Tribunal a estimé qu'il n'y avait pas de motif inapproprié à son existence et a établi de façon explicite n'avoir pris aucune décision sur le fond en ce qui concerne la zone maritime protégée, une mesure qui préserve les stocks de poissons de l'océan Indien et souligne leur importance pour l'économie et la sécurité alimentaire de la région. Les conclusions du Tribunal sont en fait plus restrictives, à savoir que le Royaume-Uni aurait dû consulter davantage la République de Maurice sur l'établissement d'une zone marine protégée afin de tenir dûment compte de ses droits.

Comme le Tribunal l'a noté dans ses observations finales, il engage les deux parties à entamer dès maintenant des négociations et sans mentionner la question de la souveraineté. Le Royaume-Uni n'a pas ménagé ses efforts pour consulter la République de Maurice sur les questions de conservation. À la suite de cette sentence, il a une nouvelle fois invité la République de Maurice à se joindre aux consultations bilatérales. Nous espérons que les consultations

débuteront rapidement et sommes résolu à explorer avec la République de Maurice tous les aspects de ses intérêts en ce qui concerne la zone marine protégée.

M. Dery (Philippines) (*parle en anglais*) : J'interviens dans l'exercice de mon droit de réponse. En réponse aux vives préoccupations exprimées par la Chine au sujet d'un règlement pacifique de la question de la mer de Chine méridionale, nous observons que la mer de Chine méridionale est une voie navigable internationale, ce qui renforce les raisons de régler tout différend au niveau international, par le biais du droit international, y compris l'arbitrage, conformément à l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous réitérons par conséquent notre invitation à la République populaire de Chine afin qu'elle se joigne à nous dans les délibérations du tribunal d'arbitrage et qu'elle laisse le bien-fondé du cas être décidé sur la base du droit international et en toute transparence, plutôt que de recourir à des manœuvres de coercition et d'intimidation.

M. Holovka (Serbie) (*parle en anglais*) : Étant donné l'heure tardive, je me bornerai à la mise au point suivante. Le Kosovo n'est ni un État indépendant, ni un Membre de l'ONU. Le Premier Ministre d'Albanie est le seul orateur à l'Assemblée générale à avoir appelé à la reconnaissance d'une partie d'un pays souverain. Il s'agit d'un acte hostile que nous prenons très au sérieux. Il s'agit d'un acte hostile non seulement à l'égard d'un pays voisin, la Serbie, mais aussi à l'égard de son peuple, dont une partie vit dans la province du Kosovo. De plus, il s'agit d'un acte hostile au regard du dialogue qui se tient sous les auspices de l'Union européenne, où toutes les questions en suspens dans le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina sont examinées. Que ce soit bien clair, je rappelle une fois encore que la Serbie continuera d'utiliser toutes les voies diplomatiques pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

M. Li Yongsheng (*parle en chinois*) : Je voudrais réaffirmer que l'invasion et l'occupation illégale de certains îlots et récifs des îles Nansha de Chine par les Philippines sont la cause principale du différend entre la Chine et les Philippines concernant la mer de Chine méridionale. En ce qui concerne l'arbitrage initié par les Philippines, la Chine le rejette et n'y participe pas. Cette position ne changera pas.

La séance est levée à 20 heures.